



SOCIÉTÉ DES MARCHÉS DE LA RÉGION PARISIENNE  
S.A.S AU CAPITAL DE 55 826.83 € - R.C.S. PARIS B 622 046 902

## REGLEMENT VIDE GRENIER DE LA VILLE DE PANTIN (93)

Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Mesdames et Messieurs les Exposants,

Vous avez réservé un emplacement pour le **vide grenier de la Ville de Pantin** à l'emplacement du marché de l'Eglise **le dimanche 19 mai (ou 29 septembre) 2019.**

Nous vous rappelons que vous devez arriver **entre 6h00 et 7h30 du matin**. Après 7h30 votre place pourra être attribuée à quelqu'un d'autre sans remboursement possible.

La fin des ventes est à 18h00 et vous devez avoir libéré et nettoyé votre emplacement à 19h00.

Votre participation à ce vide grenier vous engage à vendre **exclusivement des objets personnels et usagers**. Les **produits neufs**, l'alimentation ainsi que les boissons et les chaussures usagées sont interdits à la vente.

**Tout manquement à cette prescription entrainera l'exclusion de la manifestation sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, ni remboursement.**

Les emplacements réservés au préalable sont délimités par un marquage au sol.

En aucun cas, votre stand ne devra dépasser dans les allées. En cas de dépassement, l'exposant devra immédiatement modifier son étalage en conséquence.

Les emplacements doivent être rendus propres ; et vous devrez obligatoirement évacuer vos déchets et vos invendus.

L'exposant devra respecter la nature et le site ; en cas de dommage, la facture lui sera envoyée directement étant entendu que chaque exposant est responsable civilement vis-à-vis des dommages causés.

Nous vous rappelons que **le déballage au sol est strictement interdit.**

**Aucun véhicule ne sera admis sur le périmètre du vide grenier entre 8 heures et 18 heures.** Les véhicules devront être stationnés obligatoirement aux emplacements autorisés par le code de la route **hors du périmètre du vide grenier.**

**La société SOMAREP et la Ville de Pantin déclinent toute responsabilité quant aux vols, dommages ou accidents notamment sur les parkings. Le paiement du droit de place n'implique pas l'obligation à l'organisateur et à la Ville de Pantin d'une surveillance spéciale.**

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les exposants, nos salutations distinguées.

**L'Equipe organisatrice**

CONCESSIONS DE DROITS COMMUNAUX MARCHÉS COUVERTS ET DÉCOUVERTS

Siège : 3, rue de Bassano - 75116 PARIS - Téléphone 01 53 57 42 60 - Fax 01 53 57 42 61

Siret 622 046 902 00079 - APE 6832 A

Site : [www.mandon.fr](http://www.mandon.fr) - E-mail : [contact@mandon.fr](mailto:contact@mandon.fr)